

DEL-2020-115

L'An deux mille vingt, le quinze octobre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/10/2020, s'est réuni 'Salle des Fêtes' à CORNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS, TARAGON.
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. HACQUIN.

Etaient absents ou excusés :

Mme MERMIER.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER, Payeure départementale
Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,
MM. CHALLEAT, GAL, GATINET, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 20
Représenté par mandat : 1

Objet : COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - MISSIONS D'ETUDES DE FAISABILITE POUR LE DEVELOPPEMENT D'INSTALLATION SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES - MARCHÉ DE SERVICES

Exposé du Président,

Les objectifs locaux inscrits dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des intercommunalités, ainsi que les objectifs nationaux établis dans la Loi Energie Climat et la Stratégie Nationale Bas Carbone, encouragent un développement conséquent des installations solaires photovoltaïques, avec le doublement des puissances installées au niveau national d'ici 2023 et un quadruplement attendu à horizon 2028.

La Haute-Savoie, avec seulement quelques dizaines de mégawatts installés, doit prévoir une évolution notable des installations photovoltaïques dans les prochaines années pour répondre à ces objectifs énergétiques.

Dans le cadre de ses activités, le SYANE est amené à réaliser des études d'aides à la décision dans le domaine du photovoltaïque en accompagnement des communes et/ou intercommunalités.

Pour y répondre, le Syndicat souhaite être en capacité de pouvoir faire appel à des bureaux d'études spécialisés en photovoltaïque, selon la survenance des besoins.

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée pour la conclusion d'un marché d'études de faisabilité pour le développement d'installations solaires photovoltaïques.

Il est précisé que certaines dépenses engagées dans le cadre de ce marché pourraient bénéficier d'un financement de l'ADEME dans le cadre de ses dispositifs de soutien aux études d'aide à la décision.

Le marché est un accord-cadre de services à bons de commande mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 214.000 euros H.T. sur la durée globale du marché qui court à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an.

Suite à cette mise en concurrence, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir, comme titulaire du marché, l'entreprise ARTELIA qui présente la meilleure offre au regard des critères du règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de services proposé,
2. à autoriser le Président à signer le marché,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commande relatifs au marché,
4. à autoriser le Président à solliciter les aides financières de l'ADEME pour les différentes missions d'études réalisées dans le cadre de ce marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

